



Conditions générales de vente-Association « Ecole et Famille »

1. GENERALITES

Les conditions générales de vente sont définies à l'article L. 441-6 du Code de commerce. Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par le Groupe IGS, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

■ Désignation

L'Association Ecole et Famille, Centre de ressources et de proximité- Réseaux Ecole-Famille-Cité propose des actions de formation professionnelle dans le champ du travail en Réseau Ecole-Famille-Cité. Son siège social est fixé Ruelle Darras, 95310 Saint-Ouen l'Aumône. L'Association Ecole et Famille conçoit, élabore et dispense des formations intra- et inter-métiers et structures, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Association Ecole et Famille.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations inter-entreprises** : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par l'Association Ecole et Famille pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'Association Ecole et Famille pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Les offres du Prestataire sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un (1) mois à compter de la date de l'offre, sauf stipulations contraires portées sur celle-ci.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

Association Ecole et Famille

Correspondance : Ruelle Darras - 95310 St-Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 30 00 30 - Fax : 01 34 30 03 88

e-mail : contact@ecoleetfamille.fr

Déclarée au JO le 10 juin 1999 - N° d'existence Formation : 11950357295 - N° SIRET 43449671700019 - Code APE 9499Z



2. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'association « Ecole et Famille » n'est pas assujettie à la TVA. **Le prix, sur la base de 500 € HT/ demi-journée de 3h / intervenant**, comprend uniquement la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, sauf avis contraire exprimé à l'inscription et option proposée par le Prestataire. Dans ce cas, ils sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite du minimum garanti par jour et par stagiaire (décret n° 2010-1584 du 17/12/ 2010 - JO du 18/12/2010). A titre indicatif, le montant par jour et par stagiaire du déjeuner est de 25 € HT. Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre de l'Association Ecole et Famille. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant correspondant au taux d'intérêt légal. L'Association Ecole et Famille aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Association Ecole et Famille.

Pour les Clients Entreprises (personnes morales) : Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier, d'un montant de 40 €, conformément à l'article D.441-5 du Code du Commerce. Cette indemnité sera due de plein droit et sans formalité par le professionnel, en situation de retard.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne, dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'Association Ecole et Famille.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par l'Association Ecole et Famille au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à l'Association Ecole et Famille au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'Association Ecole et Famille se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Débit et remplacement d'un participant

En cas de dédit, signifié par le **Client** à l'Association Ecole et Famille au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'Association Ecole et Famille offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, et après accord éventuel de l'**OPCA**
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCA**.

Association Ecole et Famille

Correspondance : Ruelle Darras - 95310 St-Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 30 00 30 - Fax : 01 34 30 03 88

e-mail : contact@ecoleetfamille.fr

Déclarée au JO le 10 juin 1999 - N° d'existence Formation : 11950357295 - N° SIRET 43449671700019 - Code APE 9499Z



■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par l'Association Ecole et Famille. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'Association Ecole et Famille distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'Association Ecole et Famille.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, l'Association Ecole et Famille se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30 % du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la formation

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à six heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'Association Ecole et Famille ou du lieu partenaire accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 18h00.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation peuvent être limités. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'Association Ecole et Famille, ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Association Ecole et Famille peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'Association Ecole et Famille se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et, ce, sans indemnités.

Association Ecole et Famille

Correspondance : Ruelle Darras - 95310 St-Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 30 00 30 - Fax : 01 34 30 03 88

e-mail : contact@ecoleetfamille.fr

Déclarée au JO le 10 juin 1999 - N° d'existence Formation : 11950357295 - N° SIRET 43449671700019 - Code APE 9499Z



■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par l'Association Ecole et Famille au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à l'Association Ecole et Famille par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail.

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre l'Association Ecole et Famille, l'**OPCA** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, l'Association Ecole et Famille remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, l'Association Ecole et Famille lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'Association Ecole et Famille est tenue à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

L'Association Ecole et Famille ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Association Ecole et Famille, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Association Ecole et Famille.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'Association Ecole et Famille pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

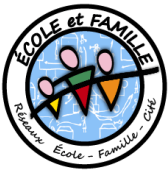
A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express de l'Association Ecole et Famille. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Association Ecole et Famille

Correspondance : Ruelle Darras - 95310 St-Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 30 00 30 - Fax : 01 34 30 03 88

e-mail : contact@ecoleetfamille.fr

Déclarée au JO le 10 juin 1999 - N° d'existence Formation : 11950357295 - N° SIRET 43449671700019 - Code APE 9499Z



■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

L'Association Ecole et Famille, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'Association Ecole et Famille au **Client**.

L'Association Ecole et Famille s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par l'Association Ecole et Famille comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise l'Association Ecole et Famille à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Association Ecole et Famille.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'Association Ecole et Famille conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'Association Ecole et Famille s'engage à demander l'autorisation écrite des stagiaires pour toute utilisation ultérieure de traces écrites, audio, visuelles issues de travaux pratiques ou de simulations, notamment à titre illustratif dans son rapport d'activité annuel.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et l'Association Ecole et Famille à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de son siège social dans le Val d'Oise seront seuls compétents pour régler le litige.

Association Ecole et Famille

Correspondance : Ruelle Darras - 95310 St-Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 30 00 30 - Fax : 01 34 30 03 88

e-mail : contact@ecoleetfamille.fr

Déclarée au JO le 10 juin 1999 - N° d'existence Formation : 11950357295 - N° SIRET 43449671700019 - Code APE 9499Z